

Identification des actions prioritaires en matière d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire

Rapport final

Décembre 2024

#PAGOF



1.	Présentation de la mission.....	3
2.	Déroulé & Méthodologie.....	5
3.	Analyse des données	12
4.	Identification des axes prioritaires pour l'ouverture parlementaire	16
5.	Annexes.....	29

1. Présentation de la mission

1.1. Contexte

La Côte d'Ivoire est membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) depuis 2015. En 2024, elle achève la mise en œuvre de son quatrième (4^{ème}) plan d'action national. Ces plans successifs comprenaient des engagements dans les domaines suivants :

- Gouvernance budgétaire et financière ;
- Lutte contre la corruption ;
- Participation citoyenne ;
- Transparence des services publics ;
- Gouvernance environnementale ;
- Sécurité et justice.

Parmi les résultats notables, on peut noter la création d'un portail d'open data (data.gouv.ci), le renforcement des mécanismes de déclaration du patrimoine, l'adoption de lois sur l'accès à l'information, la mise en place de budgets participatifs dans plusieurs communes ou encore le développement de la participation citoyenne dans l'évaluation des politiques publiques.

Malgré les nombreux défis qui demeurent (mise en œuvre effective des engagements, coordination entre acteurs, appropriation par les citoyens, mobilisation des ressources), le pays s'est singularisé en novembre 2022 en formalisant son engagement à développer des initiatives pour favoriser la transparence parlementaire. Cet engagement s'est particulièrement matérialisé en 2024, année au cours de laquelle un grand nombre d'étapes ont été franchies, par :

- Élaboration d'une feuille de route en mars 2024 ;
- Organisation d'un atelier de sensibilisation en juin 2024 ;
- Lettre d'adhésion formelle au PGO en juillet 2024 ;
- Visite d'étude au Maroc en septembre 2024.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée, le PAGOF, partenaire de la Côte d'Ivoire sur les questions d'ouverture, a cherché à mobiliser une mission pour poursuivre les travaux et préparer la rédaction d'un plan d'action d'ouverture.

1.2. Objectifs et attentes de la mission

La mission s'inscrit dans la continuité des actions précédemment réalisées. Son objectif est double :

- Effectuer un diagnostic en matière d'ouverture parlementaire ;
- Identifier les chantiers potentiels afin d'affiner les projets d'engagement du futur plan d'action d'ouverture du Parlement.

La première (1^{ère}) partie de la mission a été confiée à un consultant national, qui a proposé un diagnostic de la situation comprenant notamment un état des lieux des mécanismes internes mis en œuvre par le Parlement pour promouvoir l'ouverture législative et la présentation d'initiatives prises dans d'autres pays. Une cartographie des parties prenantes a aussi été proposée.

La deuxième (2^{ème}) partie de la mission, portée par The Nexus Lab, a consisté en une identification et une priorisation de pistes concrètes pour construire le premier plan d'action d'ouverture parlementaire, qui prenne en compte les valeurs du PGO que sont la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité.

2. Déroulé & Méthodologie

2.1. Diagnostic

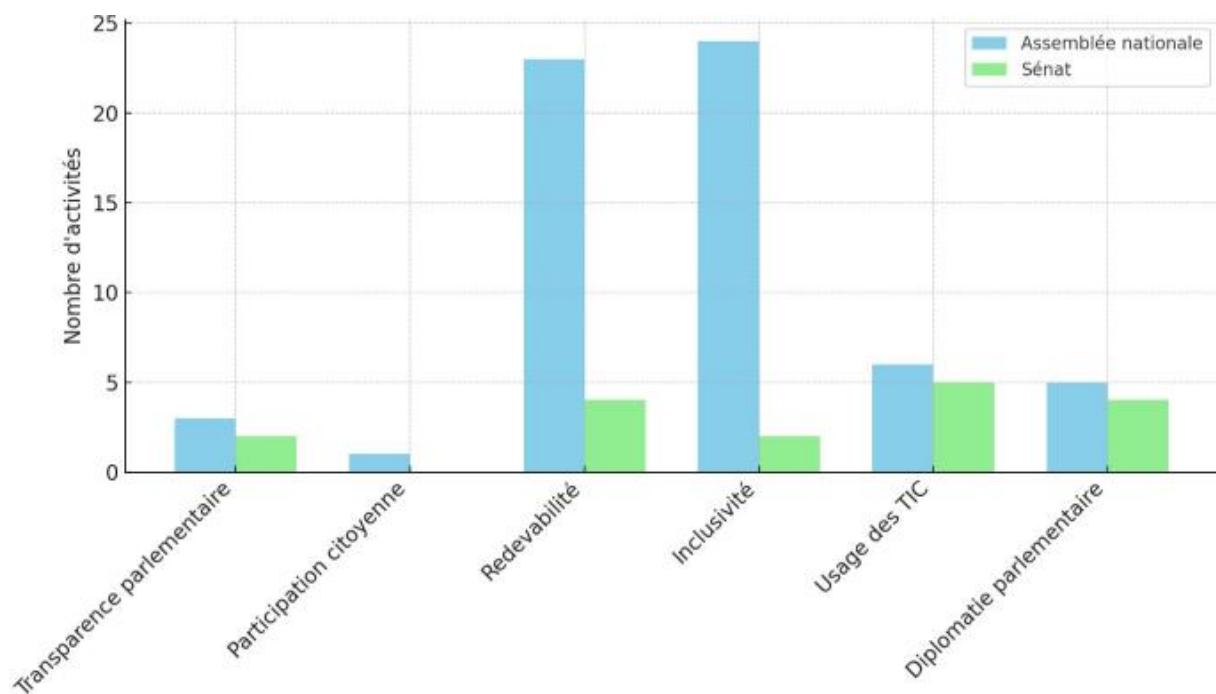
Après une réunion de cadrage tenue le 31 octobre 2024 en présence de plusieurs parties prenantes (équipe projet, parlementaires, représentant de la société civile), qui a pu confirmer les attentes de la partie nationale, la phase de diagnostic a pu débuter.

Cette dernière a mis en avant la dynamique relativement récente qui entoure l'ouverture parlementaire, puisque le sujet s'est véritablement imposé à partir de 2018, lors de l'avènement du bicaméralisme, même si des actions d'ouverture ou d'inclusion ont pu être mises en place dès 1960 et à l'indépendance du pays.

La typologie traditionnelle classe l'ouverture parlementaire en six (06) catégories : transparence parlementaire, participation citoyenne, redevabilité, inclusivité, usage des TIC et diplomatie parlementaire. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le diagnostic fait état de deux (02) chambres qui affichent des performances diverses :

- A l'Assemblée Nationale, ce sont les dimensions « redevabilité » et « inclusivité » qui sont les plus fréquentes ;
- Le Sénat se singularise par un focus sur l'usage des TIC, et dans une moindre mesure la redevabilité et la diplomatie parlementaire.

Figure 1 : comparaison des activités par typologie entre les deux (02) chambres



A l'Assemblée, le diagnostic fait état de l'organisation entre 2014 et 2017 d'un grand nombre de missions d'informations à travers différentes localités du pays autour de treize (13) enjeux sociétaux (infrastructures universitaires, protection du bois de vène, équipements et qualité de vie dans les casernes, qualité des routes, conditions de détention, situation sécuritaire, inondations en zone industrielle, etc.) et qui ont vu la participation de plusieurs commissions. Ces missions ont permis de

grandes consultations entre d'une part, les députés, et d'autre part, des chefs d'entreprise, OSC, universitaires, détenus, administrations décentralisées, etc.

Côté Sénat, le caractère plus « récent » de la structure la porte naturellement vers l'utilisation accrue des TIC. Ainsi, une stratégie de communication active en ligne et sur les réseaux sociaux a vu le jour. Par ailleurs, la chambre a produit des capsules vidéo explicatives de son activité, intitulées « le Sénat a voté, le Sénat explique ».

Si le diagnostic a permis de mettre en avant certaines pratiques liées à l'ouverture parlementaire, la tendance qui se démarque est celle d'une thématique assez nouvelle et encore peu implantée. Les entretiens de la phase de démarrage ont permis à la mission de percevoir un enthousiasme fort sur le sujet, mais un champ relativement vierge.

Le diagnostic complet se trouve en annexe deux (2) de ce document.

2.2. Phase de collecte

La seconde (2nd) étape de la mission, conduite par les experts de The Nexus Lab, a cherché à appréhender au mieux les dynamiques en cours et à identifier des pistes d'action crédibles pour un plan d'ouverture du Parlement.

La mission a commencé par procéder à une revue de la documentation disponible, notamment les résultats des ateliers déjà tenus par le projet (Bassam en juin 2024 et visite d'imprégnation au Maroc).

Les documents revus par la mission ont permis d'identifier des recommandations déjà formulées lors des étapes précédentes. Ainsi, une liste avait pu être établie lors de l'atelier de Bassam, comprenant quinze (15) propositions d'engagements dans trois (03) domaines : la collaboration Parlement-Société Civile, la communication et la transparence, et la participation citoyenne.

Ces quinze (15) propositions ont été discutées lors de la visite d'imprégnation au Maroc, et ont fait l'objet de commentaires présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : état des recommandations formulées en juin 2024 et revues lors de la visite d'étude au Maroc

#	Libellé de la recommandation	Statut après visite Maroc
1	Renforcer les connaissances des parlementaires sur les enjeux du Parlement Ouvert.	A maintenir
2	Création d'une salle au sein du Parlement dédiée aux citoyens en vue de débattre des questions d'intérêt public (salle Ronde).	Poursuivre les discussions
3	Créer la Maison du Parlementaire (Députés et Sénateurs) dans chaque circonscription pour servir de cadre d'échange entre les parlementaires et les citoyens.	Poursuivre les discussions, mais chaque député doit signifier qu'il a une permanence dans sa circonscription
4	Éducation citoyenne à travers des visites régulières du Parlement, co organisées notamment avec les organisations d'étudiants.	A maintenir
5	Créer une obligation d'élaboration d'étude d'impact et de consultation de la société civile pour chaque projet de loi.	Supprimer
6	Diffuser proactivement toutes les informations relatives aux activités parlementaires (débats, votes, rapports, travaux, budget...).	Fusionner 6, 7, 8, 9
7	Ouverture des débats parlementaires au grand public.	Fusionner 6, 7, 8, 9
8	Lancer un chantier de refonte des sites internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.	Fusionner 6, 7, 8, 9

9	Retransmission en direct des débats parlementaires sur le site des chambres.	Fusionner 6, 7, 8, 9
10	Création d'une chaîne parlementaire ou d'une émission consacrée à l'activité du Parlement	Poursuivre les discussions
11	Utiliser les outils numériques dans la diffusion des projets de loi aux populations.	Poursuivre les discussions
12	Appliquer la loi dans toute sa rigueur et proposer des délais incompressibles d'un (01) an après la prise de fonction pour respecter l'obligation de déclaration des biens sous peine de suspension de l'indemnité parlementaire.	Poursuivre les discussions
13	Créer une plateforme pour consulter les citoyens et les associer à la construction des lois.	A reformuler
14	Encourager les pétitions en fixant un seuil de signataires pour obliger le Parlement à se saisir du sujet.	Poursuivre les discussions
15	Utiliser l'outil du référendum pour traiter les sujets d'intérêt général et réfléchir à un mécanisme de référendum d'initiative conjointe des parlementaires et des citoyens.	Supprimer

Ensuite, une visite de terrain a permis de tenir des consultations avec les parties prenantes, en gardant en tête trois (03) objectifs :

- Valider l'exhaustivité des propositions et la bonne prise en compte des attentes de toutes les parties prenantes ;
- Ajouter des propositions s'il s'avérait que certaines venaient à manquer ;
- Identifier les points forts et les faiblesses des propositions précédentes, ainsi que leur pertinence dans le contexte actuel, pour procéder à une priorisation.

La préparation a débuté par le développement d'outils de collecte spécifiques pour chaque catégorie d'acteurs : parlementaires, société civile, et institutions partenaires. Ces outils ont été conçus pour permettre à la fois une collecte de données quantitatives via des échelles d'évaluation standardisées, et qualitatives à travers des questions ouvertes permettant de capter les nuances de compréhension et le contexte.

La mise en œuvre s'est articulée autour de deux (02) modalités principales. D'une part, deux (02) focus groups ont été organisés, réunissant chacun douze (12) participants : l'un avec les parlementaires des deux (02) chambres, l'autre avec les représentants de la société civile. Au total, ces consultations ont permis de recueillir les perspectives de trente-cinq (35) acteurs, qui sont listées en annexe (numéro).

La méthodologie appliquée a privilégié une approche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs, permettant aux interlocuteurs de s'exprimer librement tout en suivant une trame structurée. Chaque entretien a fait l'objet d'une documentation détaillée, avec prise de notes et, lorsque cela était possible, d'enregistrement après accord des participants. Une attention particulière a été portée à la compréhension des notions clés ainsi que des priorités avec les interlocuteurs.

La consolidation des données s'est faite de manière rigoureuse, avec une centralisation systématique des informations collectées et leur classification selon une grille thématique précise. Un contrôle qualité a été effectué pour assurer la continuité et la cohérence des données recueillies avec la base de connaissances.

Si un grand nombre d'acteurs a pu être mobilisé, et si les échanges ont dans l'ensemble été de grande qualité, la mission souhaite attirer l'attention sur l'aspect « non exhaustif » des entretiens. En effet, les

contraintes de calendrier et la disponibilité de certains acteurs n'a pas permis de rencontrer toutes les catégories initialement envisagées (notamment les médias). A l'inverse, la connaissance du terrain par l'expert en charge de la collecte, Monsieur Cheikh Fall, a permis d'élargir les consultations avec la société civile au-delà du périmètre prévu.

Malgré ces difficultés, la richesse des informations recueillies constitue une base solide pour la suite de l'étude et l'élaboration de recommandations pertinentes pour l'ouverture du Parlement ivoirien.

2.3. Dimensions analysées

Entretiens bilatéraux

Les entretiens ont été menés selon un format semi-directif, d'une durée moyenne d'une (01) heure à une heure trente (1h30). Chaque entretien a débuté par une présentation du contexte de l'étude et des objectifs spécifiques de la consultation, suivie d'une phase de questions structurées autour de quatre (04) axes principaux :

- La compréhension du concept de Parlement Ouvert,
- L'évaluation des pratiques actuelles,
- L'identification des obstacles et opportunités,
- Les recommandations pour un plan d'action.

Un soin particulier a été apporté à l'adaptation du questionnaire selon le profil de l'interlocuteur. Par exemple, les échanges avec la CAIDP se sont davantage concentrés sur les aspects d'accès à l'information, tandis que les discussions avec la HABG ont mis l'accent sur les questions de transparence et de redevabilité.

Structure commune	Spécificité (institutions)	Spécificités (OSC)
Informations administratives	Cadre collaboration	Mécanismes de participation
Compréhension et vision	Synergie actions	Canaux de communication
Évaluation des initiatives	Mécanismes coordination	Besoins en renforcement
Besoins et ressources	Pérennisation	Accès information
Relations avec parties prenantes		Capacités d'influence
Recommandations		Propositions amélioration

Focus group « parlementaires »

L'approche méthodologique du focus group parlementaire a été conçue pour permettre une progression logique et participative dans la réflexion sur le Parlement Ouvert en Côte d'Ivoire. Cette méthodologie s'articule autour de cinq (05) axes majeurs, chacun répondant à des objectifs spécifiques et complémentaires.

La première (1^{ère}) étape vise à établir une cognition partagée du concept de Parlement Ouvert dans le contexte ivoirien. Cette phase permet d'harmoniser la compréhension entre les participants et de contextualiser le concept de Parlement Ouvert selon les réalités locales. À travers des discussions structurées et un processus de construction collective, les parlementaires ont formulé une définition consensuelle qui servira de base pour la suite des travaux.

Dans un deuxième (2^{ème}) temps, le focus group s'attache à identifier les mécanismes concrets de réalisation d'un parlement ouvert. Cette phase utilise des techniques de brainstorming structuré et de cartographie des processus pour faire émerger aussi bien les pratiques existantes que les innovations

potentielles. Les participants sont encouragés à penser de manière créative tout en restant ancrés dans la réalité de leur contexte institutionnel.

La troisième (3^{ème}) phase se concentre sur la priorisation des actions et l'identification des objectifs réalisables à court terme. À travers une plénière, les participants établissent un plan d'action réaliste sur douze (12) mois. Cette étape est particulièrement importante car elle permet de transformer les idées en actions concrètes et mesurables.

L'analyse des acteurs et de leur pouvoir d'influence constitue la quatrième (4^{ème}) phase du focus group. En utilisant une matrice de pouvoir/influence, les participants cartographient l'écosystème institutionnel et identifient les leviers d'action potentiels. Cette analyse a permis de comprendre les dynamiques de pouvoir et anticiper les obstacles ou opportunités dans la mise en œuvre d'un futur plan d'action.

Enfin, la cinquième (5^{ème}) phase se concentre sur l'élaboration des mécanismes de suivi-évaluation. Les participants définissent collectivement le format de suivi qui permettra d'évaluer les progrès du plan d'action.

Cette méthodologie d'intelligence collective a permis non seulement de collecter des informations précieuses, mais aussi de susciter l'adhésion des parlementaires "participants" au projet de Parlement Ouvert. La progression logique des discussions et l'approche participative favorisent l'appropriation du processus par les participants, élément crucial pour la réussite future du projet.

L'agenda du focus group figure en annexe (numéro).

Focus group « société civile »

L'organisation du focus group avec la société civile a été conçue selon une approche méthodologique spécifique, tenant compte de la position de ces acteurs dans le processus d'ouverture parlementaire. La méthodologie s'articule autour de cinq (05) axes majeurs, chacun visant à capter une dimension particulière de la perspective de la société civile.

La première (1^{ère}) phase se concentre sur l'identification des freins à l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire. Cette étape permet d'établir un diagnostic partagé des obstacles actuels, en s'appuyant sur l'expérience concrète des organisations de la société civile dans leurs interactions avec le Parlement. À travers des discussions structurées, les participants sont amenés à analyser les limites systémiques, institutionnelles et pratiques qui entravent actuellement l'ouverture parlementaire.

La deuxième (2^{ème}) étape explore les mécanismes potentiels de réalisation d'un parlement ouvert, spécifiquement du point de vue de la société civile. Cette approche est particulièrement importante car elle permet de capitaliser sur l'expertise des OSC en matière de participation citoyenne et de transparence institutionnelle. Les participants ont proposé des solutions basées sur leur expérience de terrain et leur connaissance des besoins des citoyens.

Le troisième (3^{ème}) axe se focalise sur la priorisation des actions et l'identification d'objectifs réalisables à court terme. Cette phase pratique a permis de transformer les propositions en plan d'action concret sur douze (12) mois. L'accent est mis sur la faisabilité des actions proposées et leur potentiel impact, en tenant compte des contraintes et des opportunités du contexte ivoirien.

La quatrième (4^{ème}) phase utilise une matrice Force/Opportunité pour analyser le potentiel d'action de la société civile. Cette approche permet d'identifier non seulement les forces endogènes des organisations de la société civile, mais aussi les opportunités offertes par le contexte politique et social actuel.

Enfin, la cinquième (5^{ème}) phase se concentre sur les mécanismes concrets de mise en œuvre. Les participants ont détaillé les activités spécifiques à inclure dans le futur plan d'action parlementaire, en précisant les modalités pratiques, les ressources nécessaires et les indicateurs de succès.

Cette méthodologie structurée a permis non seulement de recueillir des informations précieuses sur la vision et les attentes de la société civile, mais aussi de garantir que leurs perspectives sont pleinement intégrées dans le développement du plan d'action pour le Parlement Ouvert.

La force de cette approche réside dans sa capacité à combiner analyse critique de l'existant et projection constructive vers l'avenir, tout en s'appuyant sur l'expertise de la société civile en matière de mobilisation citoyenne et de plaidoyer institutionnel.

L'agenda du focus group figure en annexe trois (3).

3. Analyse des données

L'analyse des données met en exergue un certain nombre de points saillants qui entourent la mise en œuvre de l'ouverture parlementaire : le degré de familiarité avec le concept, les attentes des uns et des autres en matière de Parlement ouvert, et les facteurs clés de réussite.

3.1. Degré de familiarité avec le concept

Tout d'abord, les entretiens révèlent un degré de compréhension hétérogène de ce qu'implique le Parlement ouvert. Les acteurs les plus proches de l'OGP semblent avoir une compréhension relativement avancée du sujet. Il s'agit des représentants de la société civile mais aussi des parlementaires, sensibilisés depuis le lancement de la feuille de route. D'autres, notamment dans les institutions, sont moins à l'aise avec le concept. Un représentant de la Cour des Comptes a ainsi indiqué n'avoir « *ne pas du tout connaître le Parlement Ouvert* », quand le représentant de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance indique connaître, mais « *pas en profondeur* ». Par ailleurs, les participants au focus group pour la société civile ont mis en exergue le besoin d'élargir la communauté des acteurs de la société civile impliqués dans le processus. D'autres acteurs de la société civile déjà impliqués dans l'OGP devraient être invités dans une optique d'élargissement du PCSI-OGP.

Ensuite, les données collectées révèlent un certain nombre d'obstacles quant à la possibilité d'appréhender le concept. Cette méfiance touche plusieurs bords : les parlementaires eux-mêmes, qui sont sceptiques vis-à-vis de l'ouverture des données, et qui méconnaissent les principes de l'OGP ; les citoyens, qui ont une vision assez élitiste des parlementaires, qui font face à des concepts jugés « complexes », résultat d'un manque d'éducation citoyenne favorisant l'engagement et la participation.

Enfin, la mission a identifié certaines difficultés pour la mise en place du Parlement ouvert. Tout d'abord, ce sont les lourdeurs administratives pour accéder à l'information parlementaire. Même si, comme précédemment mentionné, des progrès ont été faits en RCI en matière d'accès à l'information, il existe une forte appréhension quant à la capacité à mettre effectivement l'information parlementaire à disposition, du fait des nombreux dysfonctionnements mentionnés par les OSC dans ce domaine. Ensuite, les mêmes OSC anticipent une très forte politisation de l'ouverture du Parlement. En effet, plusieurs d'entre elles estiment que les tentatives d'ouverture, ou de pédagogie, dont peuvent faire preuve certains parlementaires, sont en fait des actes politiques visant à représenter les intérêts de partis, plutôt qu'à rendre des comptes aux électeurs. En troisième (3^{ème}) lieu, un obstacle redondant concerne le manque de sensibilisation des parlementaires et des citoyens. Il convient ainsi de démontrer l'intérêt de l'ouverture, pour chaque partie, afin que chacun puisse s'y retrouver et pleinement adhérer aux dispositifs proposés.

3.2. Attentes en matière de Parlement ouvert

Les attentes exprimées par les différents acteurs interrogés dessinent les contours d'une institution parlementaire réinventée, plus proche des citoyens et profondément ancrée dans les principes de transparence et de participation. Il s'agit d'un projet politique ambitieux : faire du parlement un véritable outil de transformation sociale, un espace de dialogue, de transparence et d'innovation démocratique, qui priorise l'intérêt national au-delà des clivages partisans.

La vision s'inscrit dans une suite logique des actions déjà entreprises par la Côte d'Ivoire avec le PGO. Le projet de Parlement Ouvert répond à une dynamique politique d'ouverture et de modernisation, porteur de renouveau démocratique en Côte d'Ivoire.

Au-delà des mécanismes institutionnels, les attentes révèlent un désir profond de transformation culturelle. Il s'agit de faire évoluer les mentalités, de développer une conscience citoyenne plus forte et de restaurer la confiance entre les élus et la population.

Cette vision du Parlement Ouvert ne se conçoit pas comme un modèle importé, mais comme une adaptation intelligente aux réalités ivoiriennes, respectueuse des équilibres institutionnels et porteuse de promesses démocratiques renouvelées.

3.3. Facteurs clés de réussite

L'analyse croisée des entretiens, du plan d'ouverture gouvernementale et des expériences régionales révèle un ensemble de facteurs critiques susceptibles de favoriser l'émergence d'un Parlement Ouvert dynamique et performant.

Engagement politique : une condition sine qua non, et un cadre plutôt favorable

L'engagement politique apparaît comme le socle de toute transformation institutionnelle. En Côte d'Ivoire, plusieurs signaux encourageants sont perceptibles, au premier (1^{er}) rang desquels une volonté politique affirmée à plusieurs stades de la mission. La présence des parlementaires et leur « impatience », au sens noble du terme, témoigne d'une forte volonté de s'emparer du sujet. A plusieurs reprises lors du focus group, l'implication de la présidence du Parlement et ses attentes ont été mentionnées.

En second (2nd) lieu, l'expérience d'ouverture n'est pas nouvelle, puisque le pays a rejoint l'OGP en 2015, et en est à la mise en œuvre de son quatrième (4^{ème}) plan d'action d'ouverture. Si des réserves existent quant aux avancées, il n'en reste pas moins que le sujet infuse progressivement dans la classe politique, en témoigne sa bonne maîtrise par les parlementaires.

Le pays jouit d'une stabilité politique relative. Après la crise du début des années 2010, la décennie passée a confirmé la dynamique positive qui encadre l'exercice du pouvoir et les efforts de reconstruction entrepris par les gouvernements successifs.

Enfin, la reconnaissance de la nécessité de modernisation et de réformes institutionnelles, ainsi que l'ouverture conceptuelle aux principes de gouvernement ouvert sont autant de facteurs déterminants sur lesquels le pays peut compter pour la réussite de l'ouverture de son Parlement.

Une approche gagnant-gagnant

Si le contexte est globalement favorable à l'ouverture parlementaire, la relative faible maîtrise du contexte par certaines parties prenantes nécessite une approche itérative, progressive, et dans laquelle chacun peut y trouver son compte. Les Parlementaires doivent percevoir que l'ouverture constitue une chance pour eux de mieux sonder les attentes de leurs électeurs ; les OSC doivent voir dans l'ouverture une opportunité pour mieux porter les sujets qu'elles défendent, dans un cadre bien déterminé ; et les citoyens doivent sentir qu'ils sont mieux représentés par ceux à qui ils ont donné ce mandat. Il convient de se focaliser sur des engagements « modestes », acceptables par tous, et facilement réalisables pour tenter d'engranger de la confiance et renforcer la légitimité du dispositif. Ce dernier ne doit pas être perçu comme une somme d'obligations importées de géographies éloignées, mais bien comme un outil permettant à chaque acteur de travailler dans de meilleures conditions.

Capitaliser sur la société civile

Comme dans d'autres géographies, les organisations de la société civile ivoirienne doivent être des relais pour la compréhension et la participation à l'ouverture du Parlement. Dotées d'une puissante capacité de mobilisation, elles permettent de toucher des parties de la population qui ne se sentent pas nécessairement représentées par les parlementaires, et doivent être mises à contribution pour tenter de réduire l'écart qui sépare les représentants des électeurs. Pour ce faire, il convient de ne pas les cantonner à un rôle de vecteur, ou de simple « courroie de distribution » : il est fondamental de les

traiter comme des forces de proposition, et d'utiliser leur expertise technique en matière de gouvernance ouverte. L'organisation d'un focus group les concernant constitue un premier (1^{er}) effort allant dans ce sens, et cette dynamique doit être maintenue.

La possibilité de se référer à des exemples extérieurs

Telle la récente visite d'imprégnation au Maroc, la Côte d'Ivoire peut « profiter » des avancées en matière d'ouverture du Parlement dans d'autres géographies francophones. L'accompagnement du projet PAGOF est un atout que le pays doit mobiliser pour avancer.

Dans le détail, pour certaines recommandations présentées ci-après (plateforme numérique de consultation, mécanismes de participation citoyenne), le diagnostic établi dans le cadre de cette mission identifie des exemples d'engagements similaires portés avec succès sur le continent et au-delà. L'existence de coopérations parlementaires doit permettre de faciliter les partages d'expérience et les discussions pour leur éventuelle adaptation au contexte ivoirien.

Enfin, le PGO lui-même dispose d'un grand nombre de ressources utilisables par le pays, qu'il s'agisse de recommandations génériques ou d'exemples de plan d'action d'ouverture parlementaire dans la région et au-delà. Les acteurs doivent être encouragés à se saisir de cette documentation pour réussir leur entreprise d'ouverture du Parlement.

4. Identification des axes prioritaires pour l'ouverture parlementaire

4.1. Axes identifiés et degrés de priorisation

À l'issue de la phase de collecte de données, quatre (04) axes majeurs émergent comme essentiels pour le futur plan d'action national du Parlement ouvert en Côte d'Ivoire.

Pour chaque axe, deux (02) volets d'activités ont été identifiés et notés selon six (06) critères :

- Trois (03) critères d'urgence et d'impact : le degré de redondance dans les échanges, l'impact sur le processus d'ouverture et de transparence, et l'impact sur la mobilisation citoyenne,
- Trois (03) critères relatifs à la facilité/difficulté de mise en œuvre : le coût en ressources financières, la complexité, et la temporalité.

Chaque critère a été évalué sur une échelle de Likert allant de 1 à 5 : 1 signifie que le critère est peu favorable, quand 5 renseigne un critère très favorable.

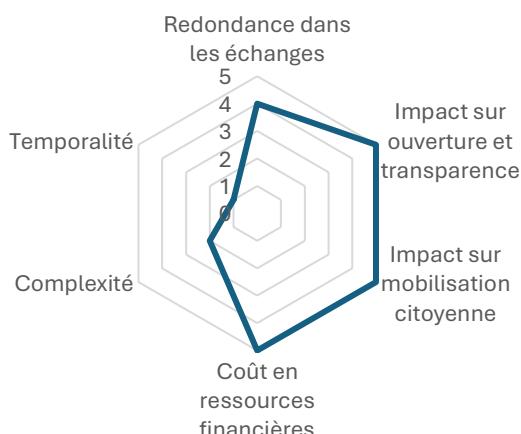
Axe 1 : Réformes légales et réglementaires

Les données collectées ont fait émerger le constat suivant : si les Parlementaires semblent dans l'ensemble favorables aux actions d'ouverture, ils rappellent que ces dernières doivent être adossées à un cadre légal et réglementaire qui n'existe pas aujourd'hui. Cela ne signifie pas que les actions sont impossibles, et dans les faits certaines pratiques existent ; néanmoins elles sont faites de façon inofficielle, informelle, et non institutionnalisées. Elles ne sont, par ailleurs, pas opposables et ne peuvent faire l'objet d'un contrôle et d'une mesure objective par les parties prenantes.

Ce point, relativement absent des discussions jusqu'alors, est vu par plusieurs participants comme un élément fondamental, une sorte de porte d'entrée pour permettre la réalisation des axes ci-après. La mission est toutefois d'avis ne pas assujettir les réalisations des autres axes à la réalisation de ces actions législatives et réglementaires, qui doivent s'inscrire dans un temps long, celui de la formalisation des pratiques, alors que l'étape en cours consiste davantage à en démontrer le potentiel et à roder les acteurs concernés.

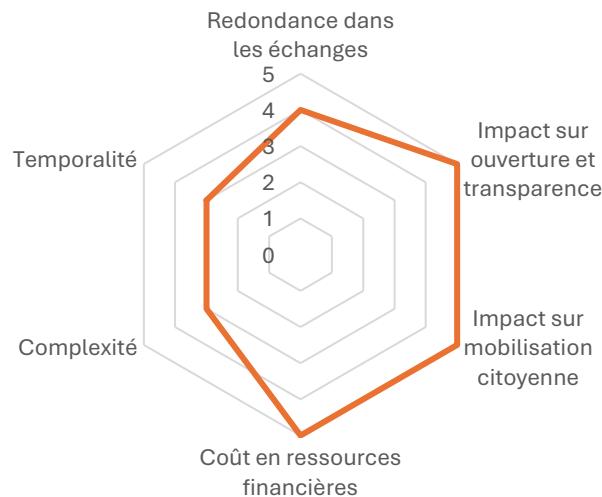
Deux (02) grandes activités sont proposées en matière de réformes légales et réglementaires.

Dans un premier temps, il s'agit d'adopter une loi d'orientation sur l'ouverture Parlementaire. Un tel acte permettrait d'asseoir la volonté nationale d'ouvrir les actions du Parlement dans le sillon des attentes décrites dans la section précédente de ce document. Cette loi permettrait de définir juridiquement le concept de Parlement Ouvert, de proposer un cadre normatif contraignant, et d'établir les mécanismes de participation citoyenne.



Analyse des critères d'évaluation : cette recommandation se caractérise par son très fort impact en matière d'impact attendu sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne. Par ailleurs, elle fait l'objet d'un consensus total auprès des Parlementaires, et ne nécessite, a priori, pas de ressources financières particulières. Toutefois, elle est jugée relativement complexe et chronophage.

Dans un second (2nd) temps, il s'agit de proposer une réforme des règlements intérieurs des chambres du Parlement. De telles réformes devront préciser les conditions dans lesquelles les consultations publiques peuvent avoir lieu (timing, modalités, définition de seuils, etc.), les mécanismes de redevabilité auxquels les élus doivent se soumettre, et la clarification des processus de collaboration, notamment entre les commissions parlementaires et les structures tierces (OSC, représentants du monde académique, fédérations, secteur privé, etc.).



Analyse des critères d'évaluation : là aussi, on peut anticiper un très fort impact en matière d'impact attendu sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne, pour des coûts faibles et un consensus fort. La modification du règlement est techniquement plus simple et moins chronophage que le vote d'une loi d'orientation.

Axe 2 : Communication et transparence

L'amélioration de l'accès à l'information à des fins de transparence est un élément qui ressort régulièrement dans les consultations. Si une loi de 2013 confirme le droit d'accès à l'information, et qu'une structure, la CAIDP, est dédiée à la question, les pratiques de partage d'informations « proactives » concernant les actions parlementaires ne sont pas en place. Les efforts du Sénat en matière de communication doivent être salués (création d'un site internet, production de capsules vidéos, informations régulièrement partagées sur les réseaux sociaux), mais les textes discutés ou adoptés ne sont pas accessibles en ligne. Dans le cas de l'Assemblée Nationale, le site internet est mal référencé sur les moteurs de recherche ; et lorsqu'il est trouvé, la section ressource/documentation n'est pas à jour, comme en atteste la capture d'écran ci-après.

Projets de loi

N°163 A

EXAMEN DE PROJET DE LOI (MARDI 12 MAI 2020)

Examen de Projets de loi - Projet de loi relatif au domicile
- Projet de loi relatif au nom Commission des Affaires (...)

[Lire la suite...](#)

N° 172 B

Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n° 150 sur (...)

Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n° 150 sur l'administration du travail, adoptée le 26 juin 1978 (...)

[Lire la suite...](#)

PROJET DE LOI PORTANT CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PREAMBULE Nous, Peuple de Côte d'Ivoire ; Conscient de notre indépendance et de notre identité nationale, assumons notre responsabilité (...)

[Lire la suite...](#)

DEUXIÈME LEGISLATURE DE LA DEUXIÈME REPUBLIQUE

Projet de loi soumis à examen - Deuxième session ordinaire de l'année 2015

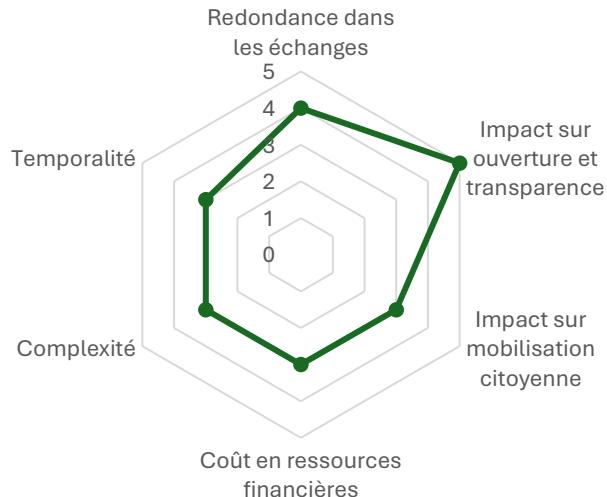
N° DOSSIER DE BASE N° LIBELLE DATE DE DÉPÔT COMMISSION COMPÉTENTE 01 (...)

[Lire la suite...](#)

Une phrase prononcée lors d'un entretien résume la situation : « *on a l'impression que l'Assemblée nationale est à l'image de son site, c'est-à-dire que les informations ne sont pas partagées, les communiqués sont souvent très ambigus ou flous. La plupart du temps, les sites internet ne sont pas mis à jour, on n'est pas très au courant des débats parlementaires]. Des parlementaires nous ont révélé qu'ils n'ont pas le droit de filmer les débats à l'Assemblée, ce qui créer une méfiance et une rupture de confiance entre l'Assemblée nationale et les populations. Il n'y a pas de principe de redevabilité vis-à-vis des Parlementaires.* »

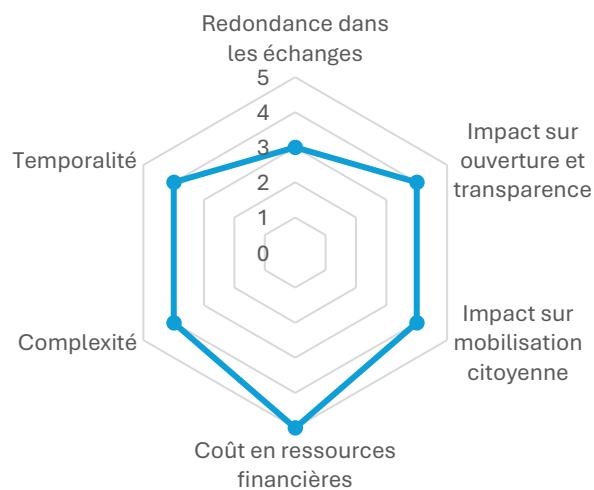
Pour tenter de remédier à cette préoccupation, les consultations mettent en avant le besoin de moderniser les canaux d'information et d'interaction, par un recours à des leviers numériques notamment. Deux (02) propositions notamment ont émergé.

La première (1^{ère}) consiste en la création d'une chaîne de télévision parlementaire. Il ne s'agit pas d'une chaîne de télé au sens classique, de type RTI ou NCI, très coûteuses, mais plutôt d'une web TV par le biais de laquelle des contenus peuvent être diffusés en ligne : retransmissions en direct, vidéos explicatives (de type « le Sénat a voté, le Sénat explique »), des débats sur des sujets d'actualité, etc.



Analyse des critères d'évaluation : la création d'une web TV aura un impact direct sur l'ouverture et la transparence, mais certainement moindre sur la participation citoyenne. Son coût devra être évalué, mais il nécessite certaines ressources internes pour concevoir, produire et diffuser les contenus. La complexité est jugée moyenne, puisque les chambres disposent déjà d'un savoir-faire en la matière. La temporalité devra être précisément évaluée et dépendra de l'ambition assignée à cette web TV.

En second (2nd) lieu, il s'agit de mettre en place des actions de sensibilisation sur l'ouverture du Parlement, pour faire connaître les institutions : mandats, procédures, droits et devoirs des Parlementaires, possibilités de participation des citoyens, etc. Parmi les actions recommandées figurent l'organisation d'une semaine nationale du Parlement ouvert, des campagnes annuelles de communication, et la valorisation des initiatives de transparence.



Analyse des critères d'évaluation : si les questions de sensibilisation ne sont pas celles qui reviennent le plus, la mission estime tout de même que leur impact à la fois sur l'ouverture et la transparence, et sur la mobilisation citoyenne, peut être significatif. Les actions envisagées impliquent assez peu de ressources, ne sont pas particulièrement complexes et peuvent se faire dans des délais raisonnables.

Axe 3 : Participation citoyenne

Les entretiens révèlent un besoin de réinventer la relation entre élus et citoyens, pour repositionner ces élus au cœur du processus démocratique.

Deux (02) volets d'action ont été proposés : le déploiement d'une plateforme numérique, et la stabilisation des mécanismes de consultation d'un point de vue réglementaire et normatif.

Le levier numérique est englobant, ambitieux, et surtout très attendu, le sujet ayant été longuement discuté lors des deux (02) focus group. Il s'agit de mettre en place une plateforme de consultation citoyenne qui permette aux citoyens de prendre part aux discussions, mais aussi de s'informer sur les actions des Parlementaires.

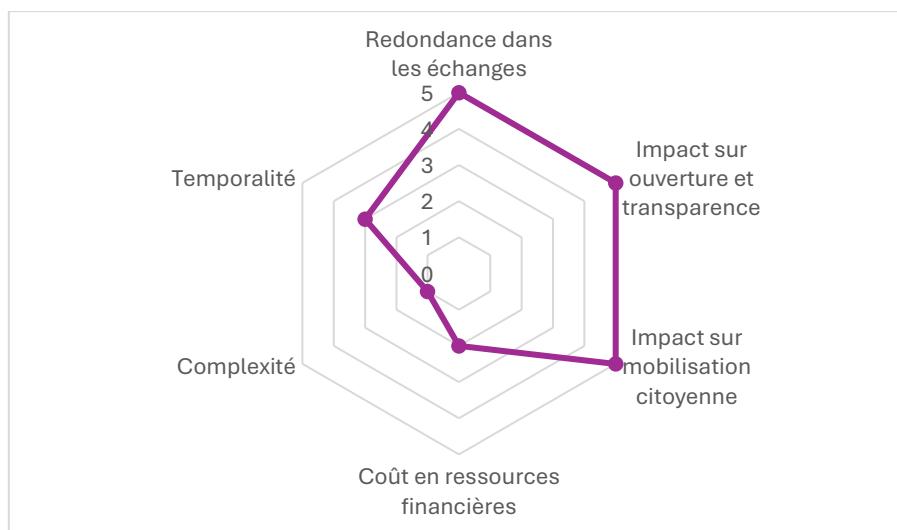
Grâce à la plateforme, les électeurs peuvent intervenir à tous les stades de la procédure législative :

- En amont des propositions de loi, en proposant des sujets ayant une portée ;
- Au début de la procédure, lors des phases de consultation pour contribuer sur un sujet particulier ;
- Au cours de la procédure, en donnant la possibilité de soumettre des amendements ou de commenter des textes en discussion ;
- En aval, en donnant leurs avis sur l'application des lois et sur leurs impacts.

Les consultations ont fait ressortir une vision large de la plateforme, c'est-à-dire qu'elle doit permettre la participation citoyenne, mais elle doit aussi être un outil au service des Parlementaires, qui peuvent l'utiliser comme vecteurs de communication auprès de leurs électeurs (à quelles séances l'élu a participé, quelle est son action en commission, quels ont été ses votes sur des sujets précis, etc.). Par ailleurs, cette plateforme permettrait aussi d'institutionnaliser des temps d'échange entre Parlementaires et électeurs.

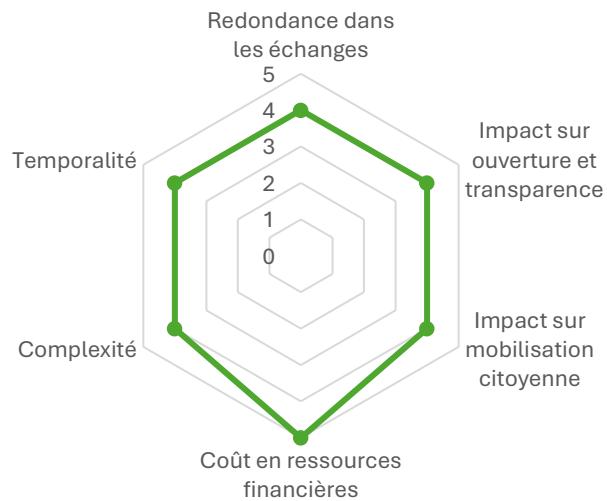
Enfin, la plateforme doit aussi permettre une diffusion proactive de toute la documentation parlementaire : compte-rendu des débats, compte-rendu des travaux des commissions, état d'avancement de la discussion d'un texte particulier, mise à disposition des différentes versions des textes jusqu'à leur adoption, etc.

A noter que cette plateforme peut être soit considérée comme un outil à part, ou être créée comme un « espace » des sites des assemblées parlementaires. Dans le second (2nd) cas, un chantier de refonte des sites devra être envisagé pour permettre l'intégration de cette fonction.



Analyse des critères d'évaluation : c'est incontestablement l'élément le plus redondant dans les consultations, et celui qui présente l'impact le plus fort dans les deux (02) dimensions considérées. En revanche, c'est aussi la proposition qui semble la plus coûteuse et complexe, car le développement d'une telle plateforme implique des développements informatiques, une infrastructure robuste et des actions de maintenance de cette dernière, des réflexions juridiques sur les données à mettre à disposition et leur traitement, et des efforts significatifs d'animation et de création de contenu.

D'un point de vue réglementaire, il s'agit de d'acter les mécanismes et modalités de participation citoyenne, comme décrit précédemment dans les actions de l'axe 1 : timing et fréquence des actions de co-construction, définition des structures qui doivent faire l'objet de consultations par le Parlement, reconnaissance du rôle des OSC.

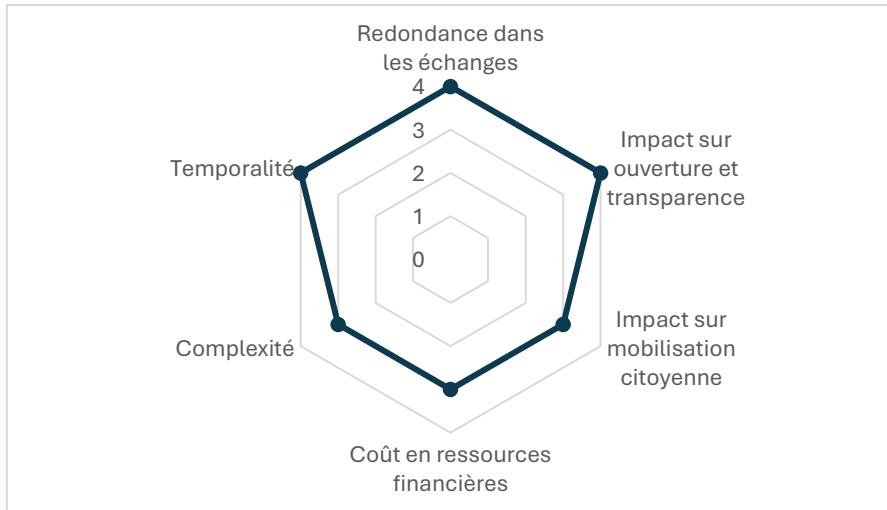


Analyse des critères d'évaluation : les actions ici considérées apparaissent ici comme très favorables et relativement simples à mettre en place. Il s'agit principalement de réfléchir de façon inclusive à des modes de faire. Ces actions de réflexion peuvent ensuite venir alimenter les travaux de l'axe 1.

Axe 4 : Renforcement des capacités

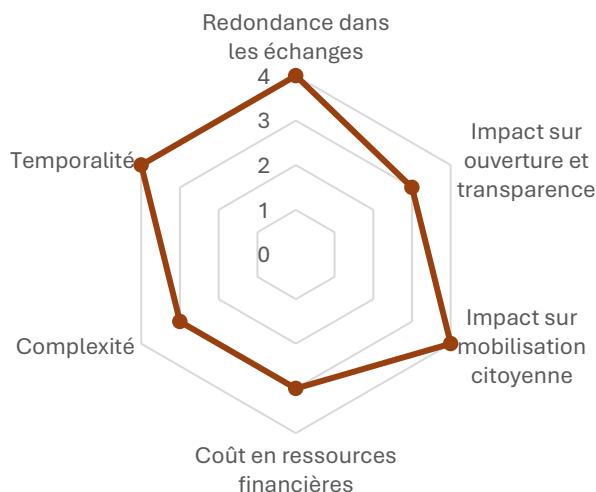
Les données soulignent l'importance de la formation et de l'éducation comme réponse à une dynamique citoyenne et à une pratique d'ouverture. Deux (02) cibles sont visées : la formation aux Parlementaires d'une part, et l'éducation citoyenne d'autre part.

La formation des Parlementaires permet de continuer la prise de conscience de l'intérêt d'ouvrir le Parlement, et l'assimilation des bonnes pratiques en la matière. Les formations peuvent porter sur les principes du gouvernement ouvert, les techniques permettant la participation citoyenne, et les avantages pour les Parlementaires d'adhérer aux principes de l'ouverture. Le renforcement des capacités inclut aussi des éléments de conduite du changement, c'est-à-dire des séances de compréhension et de prise en main des cadres et outils à déployer (implications des nouveaux cadres réglementaires, utilisation de la plateforme numérique).



Analyse des critères d'évaluation : les signaux semblent au vert pour ce volet d'action, même si la question des coûts ne doit pas être sous-estimée (mobilisation de l'expertise pour construire et dispenser les formations). La complexité, évaluée à 3, concerne surtout la vision globale, la réflexion sur les contenus, leur éventuelle construction et leur mise à disposition.

Ensuite, un volet d'éducation citoyenne peut être proposé à un public plus large : organisations de la société civile, étudiants, corps intermédiaires, syndicats, etc. En miroir des formations Parlementaires, des actions de formation doivent permettre aux publics cibles de comprendre quelles sont les obligations des Parlementaires en matière de redevabilité, mais aussi de quels droits les citoyens disposent pour vérifier que le Parlement remplit bien son rôle de représentation nationale. L'éducation citoyenne peut aussi passer par l'organisation de visites du Parlement, pour le matérialiser et le rendre plus accessible aux jeunes notamment.



Analyse des critères d'évaluation : les mêmes commentaires que précédemment s'appliquent. La possibilité d'organiser des visites du Parlement, si elle devait être retenue, nécessiterait des discussions sur la prise en charge des frais de déplacement des visiteurs.

Dans les deux (02) cas, plusieurs modes peuvent être envisagés : le recours à des Mooc, librement accessibles, pour un public large et des formations à la demande ; puis des séminaires à destination de publics plus ciblés, sur des sujets plus précis (comment exercer son droit d'accès à l'information,

comment analyser un projet de loi de finances, comment mobiliser une communauté, comment encourager le pilotage par la donnée, etc.).

4.2. Prise en considération des propositions formulées avant la mission

L'un des objectifs de la mission visait à bien prendre en considération les propositions précédemment formulées lors de l'atelier de Bassam, et revues suite à la visite d'imprégnation au Maroc. Le tableau ci-dessous passe en revue la façon dont les propositions de la mission les intègrent.

#	Libellé de la recommandation	Statut après visite Maroc	Prise en compte par la mission
1	Renforcer les connaissances des parlementaires sur les enjeux du Parlement Ouvert.	A maintenir	Intégré dans l'axe 4 : renforcement des capacités
2	Créer une salle au sein du Parlement dédiée aux citoyens en vue de débattre des questions d'intérêt public (salle Ronde).	Poursuivre les discussions	Non traité par la mission. Pourrait être inclus dans l'axe 2 ou l'axe 3
3	Créer la Maison du Parlementaire (Députés et Sénateurs) dans chaque circonscription pour servir de cadre d'échange entre les parlementaires et les citoyens.	Poursuivre les discussions	Non traité par la mission. Nécessite une vérification des conditions matérielles de travail des députés dans leur circonscription
4	Organiser des sessions d'Éducation citoyenne à travers des visites régulières du Parlement.	A maintenir	Intégré dans l'axe 4 : renforcement des capacités
5	Créer une obligation d'élaboration d'étude d'impact et de consultation de la société civile pour chaque projet de loi.	Supprimer	Non traité par la mission
6	Diffuser proactivement toutes les informations relatives aux activités parlementaires (débats, votes, rapports, travaux, etc.).	Fusionner 6, 7, 8, 9	Propositions reprises dans l'axe 2 : communication et transparence, et l'axe 3 : participation citoyenne
7	Ouvrir les débats parlementaires au grand public.	Fusionner 6, 7, 8, 9	
8	Lancer un chantier de refonte des sites internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.	Fusionner 6, 7, 8, 9	
9	Retransmettre en ligne les débats parlementaires.	Fusionner 6, 7, 8, 9	
10	Créer une chaîne parlementaire ou une émission consacrée à l'activité du Parlement.	Poursuivre les discussions	Proposition reprise dans l'axe 2 : communication et transparence
11	Utiliser les outils numériques dans la diffusion des projets de loi aux populations.	Poursuivre les discussions	Proposition reprise dans l'axe 2 : communication et transparence
12	Appliquer la loi dans toute sa rigueur et proposer des délais incompressibles d'un (01) an après la prise de fonction pour respecter l'obligation de déclaration des biens sous peine de suspension de l'indemnité parlementaire.	Poursuivre les discussions	Proposition non abordée par la mission, le sujet n'ayant quasiment pas été mentionné dans les consultations. Pourrait toutefois être intégré dans l'axe 1 : réformes légales et réglementaires
13	Créer une plateforme pour consulter les citoyens et les associer à la construction des lois.	A reformuler	Proposition reprise dans l'axe 3
14	Encourager les pétitions en fixant un seuil de signataires pour obliger le Parlement à se saisir du sujet.	Poursuivre les discussions	Proposition reprise dans l'axe 1 et l'axe 3

15	Utiliser l'outil du référendum pour traiter les sujets d'intérêt général et réfléchir à un mécanisme de référendum d'initiative conjointe des parlementaires et des citoyens.	Poursuivre les discussions	Non traité par la mission, car le statut de la recommandation après la mission au Maroc avait été changé en « à supprimer ». Les parlementaires ont souhaité qu'elle soit de nouveau considérée au terme de la présente mission
----	---	-----------------------------------	---

4.3. Proposition de plan d'action d'ouverture parlementaire

La mission a tenté de décliner toutes les recommandations ci-dessus dans un plan d'action « maximisé », c'est-à-dire qui reprenne l'ensemble des axes identifiés. Comme précédemment mentionné, il conviendra d'en faire une sélection pour se focaliser sur les éléments les plus réalisables, et susciter une adhésion à l'ouverture parlementaire plutôt que transformer l'exercice en un plan irréalisable et générer des frustrations.

Période	Activités	Responsables	Indicateurs
Axe 1 : Réformes légales et réglementaires			
T1	Élaborer une loi d'orientation sur l'ouverture parlementaire avec consultation multipartite.	Comité juridique	Projet de la loi finalisé
T2	Intégrer des dispositions sur la consultation publique dans le règlement intérieur (CF résultats de T1, axe 3).	Parlement, OSC	Révision adoptée par le Parlement
T3	Organiser un atelier multipartite pour valider les mécanismes de redevabilité parlementaire.	Comité OGP, OSC	Rapport de validation des mécanismes
T4	Lancer une campagne nationale de communication sur les nouvelles réformes juridiques.	Ministère de la Justice Parlement	Nombre de supports produits Estimation de l'audience Plan de communication
Axe 2 : Communication et transparence			
T1	Développer une stratégie globale de communication digitale incluant une plateforme interactive.	Partenaires techniques et financiers, Parlement, OSC	Stratégie validée et budget approuvé Plan de communication digitale
T2	Lancer les travaux de création de la chaîne parlementaire.	Parlement, OSC	Cahier des charges Audit de l'existant Documents de passation de marché (le cas échéant)
T3	Organiser une semaine nationale du Parlement Ouvert (ateliers, débats, portes ouvertes).	OSC, Parlement	Nombre de participants (quantitative) Rapport de la semaine nationale
Axe 3 : Participation citoyenne			
T1	Mener des consultations pour définir un périmètre de participation citoyenne (pour alimenter T2, Axe 1).	PTF, Parlement, OSC	Compte Rendu des consultations Taux consultation des parties intéressées
T2	Réaliser une étude de faisabilité pour la construction de la plateforme.	PTF, Parlement	Rapport de l'étude de faisabilité

T4	Lancer le recrutement d'un prestataire pour la construction de la plateforme.	PTF, Parlement	Documents de passation de marché Publication d'appel d'offre
Axe 4 : Renforcement des capacités			
T1-T2	Concevoir une offre de formation pour les parlementaires sur les principes du gouvernement ouvert et la transparence, et sur l'éducation citoyenne.	Experts OGP, OSC	Offre de formation formalisée Taux d'appropriation des principes du gouvernement et la transparence et sur l'éducation citoyenne.
T2	Proposer un programme de visites du Parlement aux universités et écoles.	Parlement, Ministère de l'Education, METFP et MESRS	Programme de visites Rapport de visites
T3	Débuter les séances de formation pour les Parlementaires et les OSC.	Parlement, OSC	Nombre de personnes formées Attestation de participation
T4	Évaluer l'impact des formations et proposer un plan d'amélioration continue.	Experts indépendants	Rapport d'évaluation publié Plan d'amélioration continue
T4	Evaluer l'impact des visites.	Experts indépendants	Rapport d'évaluation

5. Annexes

1. Liste des personnes rencontrées lors des consultations

Nom	Organisation
Julien Tingain	Social Justice
Diomandé Kanvaly	Cour des comptes
Président Fofana	Cour des comptes
Président Adja	Cour des comptes
Félicité Kramoh	Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics
Dembele Bamori	Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics
Kacou	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
Sekongo	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
Madina Tall	PI Côte d'Ivoire

Figure 2 : feuille de présence au focus group avec les Parlementaires

EXPERTISE FRANCE GROUPE AFD

PROJET D'APPUI AUX GOUVERNEMENTS OUVERTS FRANCOPHONES (PAGOF2)

Recueil de données quantitatives et qualitatives sur les chantiers existants du Parlement Ouvert

LISTE DE PRESENCE Focus Group Parlement

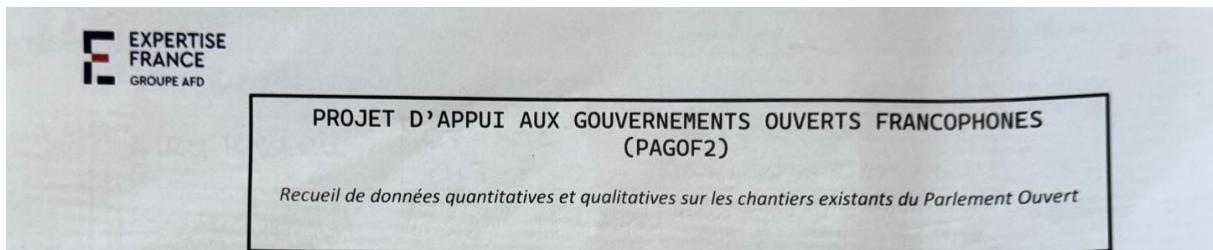
Date : 12-12-2024.

Lieu : Assemblée Nationale - Plateau.

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Organisation	E-mails / Contacts	Signature
1	BANGARE YACOUBA	DÉPUTÉ / ANCI	Yacouba@hotmai... 07075284 08	
2	Batthyeny Mbaye	Sénateur / Sénat	0789576305 batte Watt@yahoo.fr	
3	Djibé NICKOLAS	Sénateur / Sénat	Nicdyiba@gmail.com 0777016583	
4	Antootti GAZZ	Député	antotooti@gmail.com 0705000000	

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Organisation	Contacts/Emails	Signature
5	Kouassi Béatrice	Sénatrice	béatrice.kouassi@expertisefrance.fr	
6	ADJEHÉ Claude	Responsable Communautaire x animation du Bureau des OSC (PAGOF2)	claude.adjehe@expertisefrance.fr	
7	N'GIA EDMOND	CoS. NPL PAGOF	edmond.ngia@expertisefrance.fr	
8	GBOBOU CIRIAC GOHI	Vice-Président AFRICIVISTES	ciriac.gbohou@africivistes.org	
9	KONAN HOFFI Marius	ANC1	marius.hoffi@gmail.com 0707369080	
10	FOFANA TIÉTÉ Salimata 0707091749	ANC1	mettesalemata@yahoo.fr depute.mankono@gmail.com	
11	Ouregon Appaoline 0707408672	Administratrice ANC1 DLAC	ouregonappaoline@yahoo.fr	
12	Coulibaly Jean Paul 0748517205	Administrateur DAREF	coulibalyjeanpaul.daref@yahoo.fr	
13	cheikh Fall	Expert	cheikh.fall@africivistes.org	

Figure 3 : feuille de présence focus group OSC



Date : 12-12-2024
Lieu : Abidjan (Côte d'Ivoire).

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP OSC

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Organisation	E-mails / Contacts	Signature
01	SILWE Kaphaba Ségarbah	DE du CREFDI Membre PSC1-PGO / COPCI	0101480543 / 0141734392 segarbah@crefdi.org segarbahmichel@yandex.com	
02	BLA KOUASSI Edmond	Président de REJEL Membre de PSC1-PGO	montafeblakouassi2015@gmail.com	
03	BLA YVES STEPHANE	Membre / REJEL	bystephane15@gmail.com 05-86-17-62-39	
04	KOUAMAN KOUAME DONGO	Transparence Justice PSC1 - PGD	kouaman.kouame@gmail.com	

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Organisation	Contacts/Emails	Signature
05	OKA ERIC ARMAND	Vice-président PARLEMENT AEFJ.CI	0706522114 eric_armand@yahoo.fr	OKAY-
06	TAIRU KABERU	GT - ATIC PSCI - PGO	0757505952 tairukaberu@gmail.com	KAY
07	DOSO YAYA	PRESIDENT NATIONAL DU SENAT DES JEUNESSE	0709172591 doso.yaya89@gmail.com	YAYA
08	DOKO NGUESSAN DAVID dit L'ETUDIANT	Collectif Au Nom Du Siam	0777357319 letudiantofficiel@gmail.com	DAVID
09	Degnou Rogatiennne BONI	SG / PSCI - PGO	0709362933 rogatiennne@outlook.com	ROGATIENNNE
10	N'BIA KOUA. EDMUND	Conf. NIP. PAGOF2	edmund.mbia@expertise france.fr	A
11	Tue GNAPIA TUO Marie Angèle	REJEKI	tuengniman.hoe@gmail.com 0777019564	JADE
12	Kudj Signo Koffi	GI Communication PSCI - PGO	mouth_koffi@gmail.com	KOFFI
13	Cheikh Fall	Expert	cheikh.fall@eficitudes.org	CHEIKH

2. Diagnostic



DIAGNOSTIC-ETAT-D
ES-LIEUX-CARTOGRA

3. Agenda du focus group avec les parlementaires

Séquence 1 : Cognition partagée sur le Parlement Ouvert dans le contexte ivoirien.

Objectif : Avoir une compréhension commune et collective du concept du parlement ouvert dans le contexte ivoirien .

Séquence 2 : Identification des mécanismes de réalisation d'un parlement ouvert dans le contexte ivoirien.

Objectif : Lister les différentes approches nécessaires pour la réalisation d'un parlement ouvert en Côte d'Ivoire.

Séquence 3 : Priorisation et identification des portes d'entrée pour un objectif sur un an. Identification des activités clés réalisables dans le court terme.

Objectif : Définir les axes prioritaires sur une échelle d'une (01) année.

Séquence 4 : Matrice Acteurs et pouvoir d'influence dans le contexte politique actuel.

Objectif : Identifier les acteurs et institutions concernées par l'ouverture parlementaire en les classant par pouvoir d'influence pour l'atteinte des objectifs.

Séquence 5 : Mécanismes de suivi-évaluation d'un PAN dans le contexte ivoirien.

Objectif : Identifier des approches et mécanismes de suivi et d'évaluation d'un futur plan d'action parlementaire.

4. Agenda du focus group avec les OSC

Séquence 1 : Cognition partagée sur le Parlement Ouvert dans le contexte ivoirien : Identification des freins qui n'ont pas favorisé l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire.

Objectif : Avoir une compréhension commune et collective des limites actuelles au parlement ouvert dans le contexte ivoirien.

Séquence 2 : Identification des mécanismes de réalisation d'un parlement ouvert dans le contexte ivoirien du point de vue de la Société civile.

Objectif : Lister les différentes approches nécessaires pour la réalisation d'un parlement ouvert en Côte d'Ivoire.

Séquence 3 : Priorisation et identification des portes d'entrée pour un objectif sur un (01) an. Identification des activités clés réalisables dans le court terme.

Objectif : Définir les axes prioritaires sur une échelle d'une (01) année.

Séquence 4 : Matrice Force / Opportunité des acteurs de la société civile ivoirienne.

Objectif : Identifier les forces des acteurs de la société civile ainsi que les opportunités qu'offrent le contexte politique et l'environnement ivoirien pour l'atteinte des objectifs.

Séquence 5 : Mécanismes de mise en œuvre.

Objectif : Identifier les différentes activités pour un futur plan d'action parlementaire.